

Appel à propositions pour l'amélioration de la qualité Pfizer

Programme de subventions décernées dans le cadre d'un concours – avec évaluation par un comité d'experts

Optimisation des soins pour les patients atteints d'un cancer de la vessie infiltrant le muscle (CVIM)



Aperçu

Ce programme de subventions offertes dans le cadre d'un concours vise à optimiser les soins aux patients atteints d'un cancer de la vessie infiltrant le muscle (CVIM).



Portée Géographique

Canada



Types de projets et domaines d'intérêt

Cet appel à propositions cherche des solutions pour l'optimisation des soins des patients atteints d'un cancer de la vessie infiltrant le muscle (CVIM). Idéalement, ces projets combleront d'importantes lacunes en matière de soins afin de faciliter l'intégration de traitements périopératoires, auront un impact à court terme, pourront bénéficier aux pratiques cliniques communautaires et/ou comporter des collaborations multi-établissements. Il peut s'agir, entre autres, de solutions pour:

- Réduire les temps d'attente dans le parcours de soins des patients atteints d'un CVIM
- Développer des voies de référencement claires et efficaces chez les patients diagnostiqués avec un CVIM
- Mettre en œuvre des modèles de soins multidisciplinaires flexibles dans des milieux avec des ressources limitées, soit au sein d'un seul établissement, soit par l'intermédiaire de collaborations entre différentes institutions
- Optimiser les patients avant la cystectomie (santé, mode de vie)
- Établir des cliniques de gestion des événements indésirables (EI) non dirigées par un médecin (le médecin est impliqué mais la clinique est dirigée par un autre professionnel de la santé)



Étapes importantes

**Date limite de
soumission**



17 MAR 2026

**Date prévue pour la
notification d'octroi de
la subvention**



MAI 2026

**Date prévue pour le
début du projet**



SEPTEMBRE 2026



Fourchette de financement et durée du projet

Le budget total disponible pour cet appel à propositions est de 300,000 \$ (CAD).

Les projets individuels demandant de 50,000 \$ jusqu'à 300,000 \$ (CAD) seront pris en considération.

La durée du projet est inférieure à 24 mois (12 mois idéalement).

I. Admissibilité

Portée géographique/emplacement du projet :

- Canada

Critères d'admissibilité du demandeur

- Les écoles professionnelles de médecine, de médecine dentaire, de soins infirmiers, de santé paramédicale ou de pharmacie, les établissements de soins de santé (grands et petits), les organisations professionnelles, les organismes gouvernementaux et d'autres entités ayant une mission liée à l'amélioration des soins de santé peuvent appliquer.
- Seuls les organismes sont admissibles à des subventions, et non les particuliers ou les groupes de pratique médicale (c.-à-d. un groupe indépendant de médecins qui ne sont pas affiliés à un hôpital, à un établissement d'enseignement ou à une société professionnelle).
- Les collaborations au sein des institutions (p. ex. entre les départements et/ou entre les professionnels), ainsi qu'entre les différentes institutions / organisations / associations, sont encouragées. Veuillez noter que tous les partenaires doivent avoir un rôle pertinent et que l'organisme demandeur doit avoir un rôle clé dans le projet.
- Le demandeur doit être le chef de projet/chercheur principal (CP) ou un représentant autorisé de cette personne (p. ex., le chef de projet/coordonnateur de la subvention/recherche du CP).
- Le chef de projet ou CP doit être un employé ou un sous-traitant de l'organisme demandeur.
- L'organisme demandeur doit être légalement en mesure de recevoir le financement de l'attribution directement de Pfizer International, LLC. Nous recommandons fortement aux candidats de confirmer cette information auprès de leur organisation ou institution avant de soumettre une demande. Les subventions accordées à des organisations qui, par la suite, se sont avérées incapables d'accepter un financement directement de Pfizer International, LLC peuvent faire l'objet d'une annulation.

II. Exigences

Principal domaine d'intérêt :

- Oncologie - Génito-urinaire - Vessie

Domaine d'intérêt particulier pour le présent appel à propositions:

Nous n'avons pas l'intention d'appuyer des projets de recherche clinique. Les projets évaluant l'efficacité d'agents thérapeutiques ou diagnostiques ne seront pas pris en considération.

- Nous avons l'intention d'appuyer des projets axés sur l'amélioration de la qualité des soins.
- Les collaborations multidisciplinaires sont encouragées lorsque cela est approprié, mais tous les partenaires doivent jouer un rôle pertinent.
- Un intérêt particulier sera accordé aux propositions qui utilisent des changements fondés sur les systèmes.

Public cible

- Oncologues médicaux, urologues, radio-oncologues, infirmières, autres spécialistes et tous les professionnels de la santé impliqués dans les soins des patients atteints de cancer de la vessie.

Présentation de la charge de morbidité

- On estime que 13 300 cas de cancer de la vessie sont diagnostiqués chaque année au Canada. Environ 25% de ces cancers ont infiltré du muscle au moment du diagnostic. Le

cancer de la vessie infiltrant le muscle (CVIM) possède une biologie agressive avec le potentiel de métastaser. Globalement, la mortalité à cinq ans des patients diagnostiqués avec un CVIM localisé est d'environ 30-50%. Plus que jamais, les patients atteints d'un CVIM se voient offrir un large éventail d'options thérapeutiques - chirurgie et reconstruction, thérapie systémique et radiothérapie. Le CVIM nécessite des soins intensifs et multidisciplinaires pour maximiser la guérison tout en minimisant le fardeau et la toxicité du traitement (Kulkarni GS, Black PC, Sridhar SS, et al. 2025 Canadian Urological Association Guideline: Muscle-invasive bladder cancer. Can Urol Assoc J 2025;19(1):E1-16. Bosse D. MIBC Expert Report: A comprehensive, multidisciplinary roadmap for navigating a rapidly evolving therapeutic landscape. Can Urol Assoc J 2025;19(1):E17).

Fourchette monétaire approximative prévue pour les demandes de subvention

IMPORTANT : Les subventions seront distribuées à la suite d'une entente entièrement exécutée et de la présentation du protocole final, de la documentation de l'approbation du CEE/CEI, de l'approbation réglementaire (s'il y a lieu), de l'exemption ou de la renonciation.

- Les projets individuels demandant de 50,000 \$ jusqu'à 300,000 \$ (CAD) seront pris en considération. Le budget total disponible estimatif lié à cet appel à propositions est de 300,000 \$ (CAD).
- Les montants des subventions comprennent les coûts directs, les frais généraux institutionnels (plafonnés à 28 % par politique de Pfizer) et les coûts indirects.
- Le montant de la subvention que Pfizer sera prêt à financer pour tout projet dépendra de l'évaluation de la proposition par le comité d'examen composé d'experts et des coûts engagés, et sera clairement indiqué dans la convention de subvention.

Dates importantes :



IMPORTANT : Soyez avisé que les demandes soumises après la date limite ne seront pas examinées.

*Veillez noter que la date limite est 23 h 59, heure normale de l'Est (p. ex. New York, GMT -5)

Comment soumettre :

IMPORTANT : Veuillez lire attentivement cette section, car les demandes soumises sans suivre ces instructions ne seront pas acceptées et seront annulées.

- Rendez-vous sur www.cybergrants.com/pfizer/QI et connectez-vous.
 - Remarque : il existe des portails individuels pour chaque type de demande de subvention. Veillez à utiliser l'URL ci-dessus.
 - Les nouveaux utilisateurs doivent cliquer sur « Créer votre mot de passe ».

- Cliquez sur le bouton « **Démarrer une nouvelle demande de subvention pour l'amélioration de la qualité** ».
- Exigences relatives à la soumission :
 - Remplir toutes les sections requises de la demande en ligne
- **IMPORTANT : Téléverser la proposition (voir l'annexe) dans le champ Proposition/Protocole.**
- Dans la demande :
 - Pour la question «**Competitive Grant?**», sélectionnez «**Yes** »
- Sélectionnez le principal domaine d'intérêt suivant : **Oncology - Genitourinary - QI**
- Sélectionnez le nom du programme de subvention concurrentiel suivant : **2026 ONC CAN QI Bladder**

Questions :

- Si vous rencontrez des difficultés techniques avec le site Web, veuillez cliquer [ici](#) ou sur le lien « Questions techniques » au bas de la page dans cybergrants.
- Veuillez cliquer [ici](#) pour consulter la « Foire aux questions » concernant le Programme de subventions concurrentiel.
- Si vous avez des questions au sujet de cet appel à propositions, veuillez les adresser par écrit à l'agente pour les subventions, Yingying (Elena) Huang (yingying.huang@pfizer.com), avec la ligne d'objet «**2026 ONC CAN QI Bladder, Jan 2026**»

Processus d'examen et d'approbation

- Les demandes de subvention reçues en réponse à une demande de propositions spécifique sont examinées par un comité d'examen d'experts (CEE) pour prendre les décisions finales en matière de subvention.
- Les comités sont composés de professionnels de la communauté médicale possédant des diplômes de niveau supérieur et une expertise dans des domaines cliniques particuliers, ou des besoins spécifiques d'une région géographique ou d'un groupe d'apprenants, ou une expertise en recherche, en perfectionnement professionnel continu ou en amélioration de la qualité.

Mécanisme par lequel les demandeurs seront informés :

- Tous les candidats seront avisés par courriel au plus tard aux dates mentionnées ci-dessus.
- Les demandeurs peuvent être invités à fournir des précisions supplémentaires pendant la période d'examen.

Conventions de subvention :

- Si votre subvention est approuvée, votre établissement devra conclure une convention de subvention écrite avec Pfizer. Veuillez cliquer [ici](#) pour consulter les principales conditions de l'accord.
- Dans le cadre du programme de subvention concurrentiel de Pfizer, les modifications apportées aux conventions de subvention ne seront examinées que s'il existe un conflit réel entre le droit applicable et les termes de la convention de subvention pertinente. Le demandeur est invité à communiquer les conditions de base à son avocat pour approbation avant de présenter une demande.
- Sauf dans les cas interdits par la loi applicable et, en tout état de cause, sous réserve de l'examen de Pfizer Legal, le paiement de la subvention ne peut être versé qu'à l'organisme bénéficiaire.
- Cette demande de propositions est soutenue par Pfizer International LLC et, si elle est approuvée, le paiement sera émis par une entité juridique de Pfizer aux États-Unis.

À propos des subventions Pfizer

Pfizer soutient les initiatives indépendantes de la communauté mondiale des soins de santé (p. ex., la recherche, l'amélioration de la qualité ou l'éducation) visant à améliorer les résultats pour les patients dans les domaines où les besoins médicaux non satisfaits sont conformes aux stratégies médicales et/ou scientifiques de Pfizer.

Le programme de subvention concurrentiel de Pfizer comprend une demande de propositions (DP) générale publiée qui fournit des détails sur un domaine d'intérêt général, fixe des délais pour l'examen et l'approbation, et fait appel à un comité d'examen composé d'experts (CEE) pour prendre les décisions finales en matière de subvention. Les organisations sont invitées à présenter une demande pour combler les lacunes en matière de recherche, tel qu'indiqué dans la DP spécifique.

Pour toutes les subventions d'amélioration de la qualité, le demandeur de subvention (et, en fin de compte, le bénéficiaire) est responsable de la conception, de la mise en œuvre et de la conduite de l'initiative indépendante soutenue par la subvention. Pfizer ne doit participer à aucun aspect de l'élaboration du projet, ni à la réalisation ou à la surveillance du programme d'amélioration de la qualité.

À propos des subventions QI

Les projets d'amélioration de la qualité (QI) sont des activités systématiques, axées sur les données et durables, conçues pour apporter des changements immédiats et positifs dans la prestation des soins de santé dans un contexte particulier (1,2). L'amélioration de la qualité vise à normaliser la structure et les processus afin de réduire les variations, d'obtenir des résultats prévisibles et d'améliorer les résultats pour les patients, les systèmes de santé et les organisations. La structure comprend des éléments comme la technologie, la culture, le leadership et le capital physique. Le processus comprend le capital de connaissances (p. ex., procédures opérationnelles normalisées) ou le capital humain (p. ex., éducation et formation) (3).

Les projets QI appliquent systématiquement ce qui est déjà connu dans la pratique locale, dans le but d'améliorer rapidement les soins aux patients dans un cadre spécifique. Les projets d'assurance de la qualité visent à combler un écart de rendement dans un système de soins de santé particulier. La « performance » est une norme dans les soins de santé qui n'est pas effectuée de manière efficace/appropriée/cohérente (4). Pour ces raisons, l'QI met l'accent sur la traduction des connaissances existantes en programmes ou en pratiques afin d'améliorer immédiatement la qualité des services aux personnes et aux populations au sein d'une institution ou d'un cadre local (5). Le risque de participation à un QI est le même que le risque de recevoir des soins cliniques standards (6), car le standard de soins reste le même pour tous les patients.

En revanche, les projets de recherche utilisent une approche systématique pour découvrir quelque chose d'inconnu. Les projets de recherche ajoutent de nouvelles connaissances à ce qui était auparavant inconnu dans la littérature en testant une hypothèse ou une question scientifique (4). La recherche vise à générer des connaissances ayant de larges applications, souvent par le biais d'études contrôlées. Les sujets peuvent ou non bénéficier directement des connaissances acquises. Les études de recherche visent à évaluer une innovation, à étudier quelque chose de nouveau ou à analyser un processus qui n'a pas encore été rigoureusement étudié (6).

Annexe

IMPORTANT : Exigences relatives à la soumission d'appels d'offres

Les demandes seront acceptées par l'intermédiaire du portail en ligne indiqué dans la section Comment soumettre une demande. Les propositions/protocoles de projet doivent être espacés d'un seul trait à l'aide de la police de caractères Calibri 12 points et de marges de 1 pouce. Notez qu'il y a une limite de 15 pages à l'exclusion des références. Lors du téléchargement de votre proposition complète, assurez-vous qu'elle aborde les sections suivantes :

Buts et objectifs

- Décrivez brièvement l'objectif global du projet. Décrivez également comment cet objectif s'harmonise avec l'objet de la DP et les objectifs de l'organisme ou des organismes demandeurs.
- Énumérez les objectifs généraux que vous prévoyez atteindre dans le cadre de votre projet, tant en termes d'apprentissage que de résultats attendus. Les objectifs doivent décrire la population cible ainsi que les résultats que vous vous attendez à obtenir dans le cadre du projet.

Évaluation de la nécessité du projet

- Veuillez inclure un résumé quantitatif des données de base, des mesures initiales (p. ex., des mesures de la qualité) ou un point de départ du projet (veuillez citer des données sur les analyses des lacunes ou des données pertinentes au niveau des patients qui éclairent les objectifs énoncés) dans votre zone cible. Décrivez la source et la méthode utilisées pour recueillir les données. Décrivez comment les données ont été analysées pour déterminer qu'il y avait une lacune. Si une analyse complète n'a pas encore été effectuée, veuillez inclure une description de votre plan pour obtenir cette information.

Public cible

- Décrivez le(s) public(s) principal(aux) ciblé(s) pour ce projet. Indiquez également qui, selon vous, bénéficiera directement des résultats du projet. Décrivez la taille globale de la population ainsi que la taille de votre population échantillon

Conception et méthodes du projet

- Décrivez le projet prévu et la façon dont il répond au besoin établi.
- Si vos méthodes comprennent des activités éducatives, veuillez décrire succinctement le(s) sujet(s) et le format de ces activités.

Innovation

- Expliquez les mesures que vous avez prises pour vous assurer que cette idée de projet est originale et ne fait pas double emploi avec d'autres projets ou matériaux déjà développés.
- Décrivez comment ce projet s'appuie sur des travaux existants, des projets pilotes ou des projets en cours développés par votre établissement ou d'autres établissements liés à ce projet.

Évaluation et résultats

- En ce qui concerne les paramètres utilisés pour l'évaluation des besoins, décrivez comment vous allez déterminer si le manque de pratique a été comblé pour le groupe cible. Décrivez comment vous comptez recueillir et analyser les données.
- Quantifiez la quantité de changement attendue de ce projet en termes de public cible.
- Décrivez comment les résultats du projet seront largement diffusés.

Calendrier prévu du projet

- Fournissez un calendrier prévisionnel pour votre projet, y compris les dates de début et de fin.

Informations supplémentaires

- S'il y a d'autres renseignements que Pfizer devrait connaître concernant l'importance de ce projet, veuillez les résumer ici.

Détails de l'organisation

- Décrivez les attributs des institutions / organisations / associations qui soutiendront et faciliteront l'exécution du projet et la direction du projet proposé. Préciser le rôle spécifique de chaque partenaire dans le projet proposé.

Détail du budget

- Le montant du budget demandé doit être en dollars canadiens (CAD).
- Lors de l'estimation de votre budget, veuillez garder à l'esprit les éléments suivants :
 - Les frais généraux de fonctionnement de l'organisation, comme les frais juridiques, l'assurance, le chauffage et l'éclairage, etc., devraient être inclus dans les frais généraux de l'établissement (au besoin). Ces coûts ne sont pas spécifiques à une demande de subvention et ne devraient donc pas figurer sous forme de postes budgétaires. Toutefois, les coûts propres à l'étude (p. ex., certains pays exigent que l'assurance soit souscrite pour chaque étude clinique) pourraient être inclus comme postes budgétaires.
 - L'inclusion de ces coûts ne peut pas faire en sorte que le montant demandé dépasse la limite budgétaire énoncée dans la DP.
 - Pfizer ne fournit pas de financement pour les achats d'immobilisations (dépenses d'infrastructure comme l'équipement, l'achat de logiciels ou de licences de logiciels, la technologie ou les installations physiques). La location d'équipement est acceptable et peut être incluse dans le budget du projet.
 - Il convient de noter que les subventions accordées par l'intermédiaire de Pfizer ne peuvent pas être utilisées pour acheter des agents thérapeutiques de Pfizer (sur ordonnance ou en vente libre).
- Pfizer maintient un taux maximum autorisé de frais généraux de 28 % pour les études et les projets indépendants à l'échelle de l'entreprise. Veuillez [cliquer ici](#) pour plus de détails.

Documents requis

- Plan ou proposition de projet